



Monsieur Eric CIOTTI,
Député de la première circonscription
des Alpes-Maritimes.

Lettre ouverte.

Monsieur le Député,

La lecture de votre proposition de loi visant à rendre non identifiable les membres des forces de l'ordre à l'occasion de la diffusion publique d'images a attiré notre attention.

Nous affirmons ici, comme vous le faites, notre attachement à la quiétude de nos collègues et vous pouvez compter sur notre soutien indéfectible en ce qui concerne cet objectif pour lequel nous avons reçu mandat.

Nous tenons néanmoins à vous dire que l'analyse que vous faites de l'usage de la prise de vue au cours des interventions de nos collègues ne nous servira pas ; bien au contraire !

Il ne vous aura pas échappé que les relations entre la police et la population de notre pays se dégradent dangereusement surtout en cette période qui voit une certaine forme de pouvoir s'arroger le droit de nous instrumentaliser au cours d'épisodes répressifs, semant ainsi le trouble dans l'esprit public.

Cependant, l'immense majorité de nos collègues a su contenir ses actions dans le cadre de la loi, du respect, du bon sens, et ne craint pas de le faire savoir.

Ils sont sereins au sujet de l'éventuelle utilisation de clichés ou autres moyens de captation ou de diffusion d'images les mettant en scène au quotidien. Ces diffusions ne sont donc pas une menace.

Bien au contraire, elles sont un élément probant. À ce titre, elles confortent la confiance réciproque envers les Gardiens de la Paix et les citoyens, dissipant ainsi "la haine anti-police" que vous dénoncez bien souvent.

Il ne vous aura pas échappé que les images qui vous préoccupent ne sont pas le reflet de la réalité quotidienne, mais celui d'actes condamnables issus de situations mal gérées. Leur diffusion est donc la garantie, pour l'État comme pour le citoyen, d'un rempart face aux excès de certains marginaux. Elle permet de mettre les protagonistes face à leurs responsabilités.

Enfin, nous réitérons notre attachement à la dotation de dispositifs individuels de prise de vue à l'usage des policiers (caméras piéton) dès lors qu'un matériel fiable sera enfin disponible. Nous souhaitons que chacun d'entre nous puisse user à son tour d'images en capacité de démontrer la qualité de ses prestations dans le cadre de ses interventions souvent difficiles.

À ce sujet, nous serions heureux de compter sur votre bienveillant soutien.

Pour conclure, nous comptons sur votre attachement à la profession que nous représentons pour vous préserver des assauts incessants des lobbies ultra-catégoriels qui confondent la défense de leurs intérêts politiques avec celle de l'Institution.

Veillez recevoir Monsieur le Député, l'assurance de notre attention et agréer nos meilleures salutations.

Anthony CAILLÉ,
Secrétaire national CGT-Intérieur.

A blue ink signature of Anthony Caillé, consisting of a series of fluid, overlapping loops and strokes.